

**ANNULE ET REMPLACE LES AVIS PUBLIÉS  
LES 15/02/2024 ET 23/03/2024**

---

**AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION  
SIMPLIFIÉE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT  
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH)**

**DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE**

**DU 10 AVRIL 2024**

**AU 10 MAI 2024**

---

◆ La modification simplifiée n°4 du PLUiH vise à apporter quelques ajustements et précisions au règlement écrit et graphique, au Rapport de Présentation et aux Annexes dans un souci d'une meilleure prise en compte des réalités du terrain et des spécificités des projets existants sur le territoire.

◆ La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLUiH aura lieu du mercredi 10 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 inclus.

◆ Un dossier de consultation et un registre permettant au public d'y consigner ses observations seront mis à la disposition du public :

À l'accueil de l'Hôtel de ville de COMPIEGNE pendant une durée d'un mois aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

- Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h
- Le Samedi de 8h30 à 12h

Le dossier de mise à disposition sera également consultable sur le site internet de l'agglomération : [www.agglo-compiegne.fr](http://www.agglo-compiegne.fr) (rubrique « Enquêtes publiques »). Les observations et remarques pourront également être transmises à l'adresse électronique suivante : [enquetepublique@agglo-compiegne.fr](mailto:enquetepublique@agglo-compiegne.fr)

S'agissant d'une procédure de «modification simplifiée» et conformément à la réglementation, aucun commissaire enquêteur n'a été désigné dans le cadre de cette mise à disposition.

◆ À l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil Communautaire de l'Agglomération de la Région de Compiègne qui en délibèrera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte par délibération motivée, des avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et des observations du public.

◆ Toute information peut être demandée au service Aménagement et Grands Projets de l'Agglomération de la Région de Compiègne, auprès de Madame Stanca LAZARESCU, à l'adresse suivante :

**Agglomération de la Région de Compiègne**

**Place de l'hôtel de ville**

**BP 10007**

**60321 COMPIEGNE**

Elle pourra être contactée également par voie électronique sur la boîte aux lettres suivante : [stanca.lazarescu@agglo-compiegne.fr](mailto:stanca.lazarescu@agglo-compiegne.fr)